

La communauté urbaine Marseille-Provence-Métropole vient d'approuver la cartographie du bruit dans l'environnement de son territoire. La communauté urbaine va maintenant s'atteler à l'établissement d'un plan quinquennal d'actions.

---



La communauté urbaine Marseille-Provence-Métropole vient d'approuver la cartographie du bruit dans l'environnement de son territoire. La communauté urbaine va maintenant s'atteler à l'établissement d'un plan quinquennal d'actions.

Le conseil communautaire de la communauté urbaine Marseille-Provence-Métropole a approuvé, le 18 juillet 2008, la cartographie du bruit dans l'environnement de son territoire. Cette cartographie concerne près d'un million d'habitants et couvre les 60 000 hectares des 18 communes réunies en communauté urbaine. L'atlas cartographique de Marseille-Provence-Métropole comporte toutes les réponses cartographiques aux exigences de la réglementation, soit plus de 2000 pages dans sa version écrite. La première photographie sonore du territoire communautaire marseillais sera prochainement rendue publique. Ces cartes du bruit constituent un outil précieux de gestion de l'environnement sonore pour les services concernés. La communauté urbaine va maintenant s'atteler à l'établissement d'un plan quinquennal d'actions visant à réduire le nombre de points noirs du bruit et à garantir la préservation des zones identifiées comme calmes. Ce plan fera l'objet d'une large concertation avant d'être présenté pour approbation au Conseil communautaire.

Source : communiqué de presse du 18 juillet 2008